



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Travaux dans le centre-ville - Période 2006 – 2010

Le centre-ville de Neuchâtel et la zone piétonne en particulier seront l'objet de toutes les attentions des services communaux ces prochaines années.

Assurer la performance des infrastructures de distribution d'énergie, rénover les surfaces de la zone piétonne et adapter l'éclairage public ainsi que le mobilier urbain seront les objectifs visés par les travaux de ces quatre prochaines années. Ces travaux s'inscrivent non seulement dans les missions des autorités communales mais encore dans le but de conserver et développer l'attractivité de la ville en général et de la zone piétonne en particulier.

Ces travaux sont réalisés en 5 étapes annuelles. Le coup d'envoi sera donné par les Services industriels (SIN). Les câbles distribuant l'électricité âgés de plus de 40 ans doivent être remplacés afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Pour limiter les interventions futures, les introductions en électricité, en eau et en gaz naturel des immeubles seront également rénovées ou installées. Les Travaux publics interviendront ensuite en rénovant totalement les surfaces de la zone piétonne datant du début des années '80. Finalement, des aménagements au niveau de l'éclairage public seront effectués.

En 2006, les travaux prévus ont touché une première zone. Dès le 5 mars 2007, une nouvelle étape démarrera et touchera la place Pury, les rues du Môle, Pury, du Musée, de la Place-d'Armes, des Epancheurs et du Seyon (de la place Pury à la ruelle Dublé). Afin d'assurer la sécurité du public et de garantir la qualité des prestations aux habitants et aux commerçants, toutes les mesures nécessaires et raisonnables seront prises.

Une séance publique d'information donnera l'occasion de se renseigner directement auprès des collaborateurs de la Ville, responsables des travaux, des aménagements et des mesures prises durant la période en question.

Durant toute cette période, il sera possible de contacter la direction des travaux et de se renseigner de trois façons différentes :

1. par le site Internet <http://www.zonepietonne.ch> (dès le 20.2.2007 à 12h00) et l'adresse e-mail zonepietonne.neuchatel@ne.ch ;
2. par téléphone au ☎ 032 717 75 28 et sur répondeur en dehors des heures de visite mentionnées ci-dessous ;
3. par une visite à l'accueil de la clientèle des Services industriels, faubourg de l'Hôpital 4 à Neuchâtel durant les horaires suivants :
 - mardi de 13h30 à 15h30
 - mercredi de 10h00 à 12h00
 - jeudi de 16h00 à 18h00.

A l'attention des médias :

La séance publique d'information qui se déroulera le

**mardi 20 février 2007, à 19h00,
à l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil général
1^{er} étage**

permettra de vous informer dans le détail. Les présentations et les plans seront disponibles sur le site internet susmentionné dès le 20 février 2007 à 12h00.

Neuchâtel, le 19 février 2007

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues :

**M. Pascal O Thiébaud, directeur commercial et financier des Services industriels,
email : pascal.thiebaud@ne.ch - ☎ 032 717 83 00**